



**HAL**  
open science

# Le renforcement des populations de phoque gris et de phoque veau-marin sur les côtes de France

Raymond Duguy

► **To cite this version:**

Raymond Duguy. Le renforcement des populations de phoque gris et de phoque veau-marin sur les côtes de France. *Revue d'Écologie*, 1990, Sup5, pp.197-202. hal-03528250

**HAL Id: hal-03528250**

**<https://hal.science/hal-03528250>**

Submitted on 17 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## LE RENFORCEMENT DES POPULATIONS DE PHOQUE GRIS ET DE PHOQUE VEAU-MARIN SUR LES CÔTES DE FRANCE

Raymond DUGUY\*

Deux populations relictuelles de deux espèces de Pinnipèdes existent encore sur les côtes atlantiques de France. Afin d'augmenter leurs chances de maintien, deux tentatives de renforcement de ces populations ont été entreprises, et poursuivies méthodiquement, depuis 1973. Bien qu'il soit encore trop tôt pour juger de leur réussite, il nous a semblé utile d'en exposer ici les premiers résultats.

### I. — Le Phoque gris *Halichoerus grypus* (Fabricius, 1791)

#### *Statut de l'espèce sur les côtes de France*

La présence du Phoque gris en France est connue depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle Robien (1756) la signalait sur les côtes de Bretagne, mais sans donner d'indication sur l'importance de sa population. Par la suite, les naturalistes du XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle ont négligé cette espèce qu'ils considéraient comme accidentelle. C'est seulement dans la période contemporaine que Roux (1957) et Lucas (1960) ont redécouvert — ou tout au moins confirmé — la fréquentation permanente de la mer d'Iroise par ces animaux.

Le programme établi par le Centre national d'Etude des Mammifères Marins a permis, depuis 1972, d'effectuer un recensement systématique des Cétacés et Pinnipèdes trouvés sur notre littoral et de publier un rapport annuel (Duguy, 1973 à 1988). Les recherches sur les côtes bretonnes ont été plus particulièrement développées grâce au laboratoire de zoologie de l'Université de Brest, ainsi qu'à la Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne (S.E.P.N.B.). Les travaux de Brien et Prieur (1973), Brien (1974), Prieur et Duguy (1978 ; 1979 ; 1981) ont contribué à préciser le statut du Phoque gris (Duguy, 1988) et ont montré que les individus trouvés sur les côtes de France se différenciaient en deux groupes. Le premier constitue une petite population permanente située, essentiellement, dans l'archipel de Molène-Ouessant où le nombre des animaux de tous âges est de l'ordre d'une vingtaine. La présence quasi-constante de quelques phoques adultes sur les côtes nord de Bretagne, notamment aux Sept Iles, laisse

---

\* Musée Océanographique de la Rochelle, Port des Minimes, F-17000 La Rochelle.

supposer qu'une petite partie de la population s'y est installée. Dans ces groupes permanents, la reproduction est très irrégulière : 4 nouveaux-nés seulement ont été observés depuis 1974. L'origine des animaux du second groupe est différente : il s'agit de très jeunes animaux, provenant d'une dispersion après le sevrage, et qui sont trouvés vivants ou parfois morts dans les filets. Chaque année, une dizaine environ de ces petits phoques parvient sur nos côtes, en Manche et en Atlantique. Bien que l'on puisse en trouver égarés jusqu'à Biarritz, on peut constater que la majorité d'entre eux est découverte sur les côtes comprises entre les Côtes du Nord et la Charente Maritime. L'arrivée de ces jeunes a très généralement lieu en hiver, de novembre à février, quoique leur nombre soit assez variable d'une année à l'autre.

### *Renforcement de la population*

Dans le cadre d'un contrat d'étude sur le Phoque gris, confié par la D.P.N. à la S.E.P.N.B. (Prieur, 1976), le problème posé par la petite population bretonne fut abordé. Aucune estimation ancienne, malheureusement, ne nous permet de préciser son évolution jusqu'à la période contemporaine. Il est très probable que les phoques ont été jadis plus nombreux, mais les causes de raréfaction sont inconnues, l'hypothèse la plus probable étant la destruction par les pêcheurs. Dans son état actuel, la population se maintient en partie par l'arrivée de phoques venant des côtes anglaises. Les reprises de 14 jeunes marqués en Angleterre ont montré que plus de la moitié provenait de la côte des Cornouailles et surtout du Pays de Galles. Du point de vue génétique, on peut estimer que les phoques gris de Bretagne appartiennent au même stock que celui des côtes du Sud-Ouest de l'Angleterre. Si l'on considère la position géographique de la population de Bretagne occidentale, on peut constater qu'elle se situe à la limite sud de l'aire de répartition de l'espèce en Atlantique nord-est. Ceci tient au fait que la température des eaux bretonnes n'est jamais très élevée, ne dépassant pas 15° dans les parages d'Ouessant (Le Magueresse, 1974). Cette valeur est proche de la limite thermique supérieure que peuvent supporter les phoques gris de l'Est Atlantique (Davies, 1957).

Compte tenu de ces éléments, nous avons estimé que les populations de Phoque gris des côtes de France pouvaient être renforcées, mais que les seuls sites favorables étaient l'archipel de Molène-Ouessant et certains points du nord de la Bretagne (secteur des Sept-Iles et baie de Morlaix). Une première solution consistait à prélever dans les colonies des côtes d'Angleterre un groupe d'adultes et de subadultes pour les relâcher dans les sites choisis. Sur le plan du principe, l'accord de nos collègues anglais nous était acquis, mais la réalisation pratique d'un tel transfert aurait nécessité un engagement financier assez lourd. D'autre part, l'incertitude de la permanence des animaux dans les secteurs de remise en liberté, ainsi que les risques de conflits avec les pêcheurs locaux, nous ont fait écarter ce projet. Il nous a donc paru préférable d'adopter une méthode allant dans le sens de ce qui se produisait dans la nature, c'est-à-dire de capturer les jeunes phoques gris arrivés sur nos côtes pour les relâcher dans les sites favorables.

Les premières opérations de capture et relâchage ont été commencées en 1973 : depuis cette date, 77 jeunes phoques gris, âgés de 1 à 3 mois, ont été récupérés. La mise en soins a dû être effectuée, au début, avec des moyens de fortune et souvent grâce à l'aide bénévole de certains établissements, notamment le Zoo de la Palmyre et de l'Aquarium du Croisic. Le soutien financier du

W.W.F.-France (actuellement de 25 000 F pour l'ensemble de ce programme de sauvetage) a permis l'installation d'abris et de bassins de quarantaine, d'abord à la Faculté des Sciences de Brest (1981), puis au Musée Océanographique de la Rochelle (1984).

L'état dans lequel sont trouvés ces jeunes phoques est très variable : dans tous les cas, il est nécessaire de les garder en abri pour leur donner des soins. Les lésions externes sont généralement peu graves, à l'exception des infections oculaires qui constituent un notable facteur naturel de mortalité. Les infections pulmonaires (broncho-pneumonie ou parasitoses) peuvent être considérées comme les causes les plus fréquentes de décès. Le sort de ces animaux se joue, presque toujours, dans les premiers jours : dès que l'on constate une reprise de la vivacité, le petit phoque est mis dans le bassin. La meilleure méthode que nous ayons trouvée pour le nourrissage est l'utilisation de truites vivantes. Ceci a l'avantage de déclencher le réflexe de prédation que certains individus, incomplètement sevrés, n'ont pas encore acquis. La période de nourrissage doit être suffisante pour assurer une reprise de poids, mais aussi courte que possible afin d'éviter l'accoutumance à l'homme. Toutefois, la remise en liberté, en raison des mois d'hiver, peut-être parfois retardée par de mauvaises conditions météorologiques.

Le marquage avant le relâchage a pu être entrepris, depuis 1974, grâce à la coopération du « Sea Mammal Research Unit » de Cambridge, qui nous fournit le matériel nécessaire. Depuis cette date, 31 phoques gris ont pu être marqués, les chances de survie des animaux récupérés et mis en soins étant de l'ordre de 50 %. Le suivi des phoques gris remis en liberté présente de grandes difficultés du fait de la position de la marque sur la palmure d'une patte arrière, ce qui la rend peu visible lorsque l'animal est dans l'eau. La plus longue durée d'observation que nous ayons faite est de 2 mois et demi. Par contre, il est à noter que cinq des jeunes marqués ont été retrouvés morts, sans que la cause du décès puisse être précisée.

Si l'on tient compte de la mortalité naturelle qui est de l'ordre de 70 % chez les jeunes phoques gris sur les côtes anglaises, on peut estimer que la mise en soins de ceux qui sont trouvés sur les côtes de France est bénéfique pour l'espèce. Mais il est évident que l'effet sur le renforcement des populations du Phoque gris en Bretagne ne pourra être constaté qu'à long terme.

## II. — Le Phoque veau marin *Phoca vitulina* L. 1758

### *Statut de l'espèce sur les côtes de France*

L'identification de *Phoca vitulina* sur nos côtes ne date que du début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais les mentions qui en sont faites, notamment par Lesson (1827), ne permettent pas de situer la localisation de la population. Gervais (1855) signale le premier qu'« il y en a des troupes dans la baie de la Somme ». De plus amples précisions seront données seulement en 1858 par Labitte et Prarond dans leurs récits de chasse aux phoques dans cette même baie de Somme. Quoique cet article n'ait aucune prétention scientifique, il n'en constitue pas moins la meilleure source de données dont nous disposons sur la population de ce secteur et sur sa reproduction. Les estimations de Labitte (1858) indiquent « plusieurs centaines » d'animaux avant 1848, puis une diminution très rapide qui aurait réduit le nombre

à une trentaine en 1858. Les causes de cette raréfaction, selon l'auteur, tenaient à l'ensablement des chenaux entre les bancs de sable, aux destructions faites pour les pêcheurs et, ce qu'il omet d'ajouter, à la chasse.

L'évolution de la population en baie de Somme devient ensuite difficile à préciser à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle. Il est vraisemblable de penser qu'elle s'est maintenue à un niveau assez bas jusqu'aux années 1930, époque probable de la disparition de la colonie reproductrice (Ropars, *in litt.*) quelques animaux sédentaires semblent avoir séjourné dans la baie jusqu'en 1962 ou 1963 mais, par la suite, leur présence est devenue irrégulière. Les observations des phoques veau marin sur nos côtes ont été connues avec plus de précision grâce à l'organisation, par le Centre National d'Etude des Mammifères marins, d'un réseau d'observateurs et notamment de l'aide bénévole des groupes naturalistes de Picardie, du Pas-de-Calais, et du Nord. Les données recueillies annuellement (Duguy, 1973 à 1988) ont été utilisées pour préciser le statut actuel de l'espèce (Duguy 1978 ; 1980 ; 1988).

Dans l'état actuel de nos connaissances, on peut constater que le nombre d'animaux observés en baie de Somme, après avoir été annuellement de quelques individus jusqu'à ces dernières années, paraît avoir nettement augmenté en 1986 et 1987. Ces données peuvent être partiellement faussées par un effort d'observation plus soutenu mais, ce qui semble significatif est l'augmentation du nombre de groupes d'animaux, dont chacun dépasse souvent la dizaine. Les observations de phoques veaux marins isolés sur les côtes de France autres que la baie de Somme, se rapportent généralement à de jeunes individus. Si, dans le passé, il a pu se produire une dispersion juvénile à partir de la baie de Somme, il n'en est plus de même actuellement et ces jeunes ne peuvent provenir que de colonies étrangères. Les travaux de Bonner et Witthames (1974) sur les marquages effectués dans la baie du Wash (côte Est de l'Angleterre) ont montré que les très jeunes *Phoca vitulina* sont capables d'une large dispersion, notamment sur les côtes françaises et hollandaises. Cette colonie du Wash, d'environ 5 000 phoques, est le plus important groupement de l'espèce en Europe : elle semble fonctionner comme un réservoir à partir duquel les zones où les populations de l'espèce ont régressé peuvent recevoir de jeunes animaux. Ceci explique pourquoi les observations de phoques veaux marins faites sur les côtes de France montrent une fréquence décroissante de Dunkerque jusqu'aux côtes de l'Atlantique. On constate également, si l'on établit une fréquence mensuelle des observations, et malgré leur faible nombre qui en donne une idée relative, que le maximum annuel se situe en août et septembre. Cette période correspond effectivement avec la dispersion juvénile après sevrage, les naissances ayant lieu en juillet.

### *Renforcement de la population*

Les possibilités de réintroduction du Phoque veau marin en baie de Somme ont fait l'objet d'un contrat d'étude pour la D.P.N. (Duguy, 1978). La révision de l'ensemble des données connues sur l'espèce en France a, en effet, montré que ce site était, sinon le seul où la reproduction avait eu lieu, du moins celui qui avait abrité la colonie la plus importante. La réserve de chasse maritime créée dans la partie nord de la baie de Somme jusqu'à la baie de l'Authie apportait un élément favorable pour une éventuelle opération de réintroduction, mais celle-ci comportait également des aspects négatifs. Deux hypothèses avaient été envisagées : essai d'installation d'une colonie reproductrice en semi-liberté au Parc du Marquen-

terre, ou remise en liberté dans la partie nord de la baie avec nourrissage pendant un certain temps. Dans l'un et l'autre cas, les jeunes phoques veaux marins auraient été prélevés dans la baie du Wash où nous pouvions compter sur l'aide du « Sea Mammal Research Unit ». Sur le plan génétique aucune objection n'était à faire, les *Phoca vitulina* des côtes de France appartenant, de toute évidence, au même stock que ceux des côtes du Sud-Est de l'Angleterre. Mais l'une et l'autre de ces opérations nécessitaient de lourdes dépenses et présentaient une grande incertitude quant à la permanence des animaux relâchés. Il est, en outre, apparu par la suite que les risques de conflits avec les pêcheurs étaient certains pour ces opérations de grande envergure.

Il nous a donc semblé préférable d'adopter la même méthode que celle pratiquée pour le Phoque gris : mise en soins des jeunes arrivés sur nos côtes, puis remise en liberté, après marquage, dans les sites les plus favorables. Depuis 1974, 28 phoques veaux marins ont été recueillis : à l'exception de deux individus trouvés sur les côtes de l'Atlantique, et d'un sur celles de Manche Ouest, tous les autres provenaient du secteur compris entre la Seine-Maritime et le Nord où les captures ont été les plus nombreuses. Les opérations de sauvetage, sous contrôle du Centre National d'Etude des Mammifères marins, ont pu être effectués grâce aux refuges de la L.P.A., à Dunkerque, de la S.P.A., à Calais, et du C.H.E. N.E., à Allouville-Bellefosse. L'aide financière est apportée, depuis 1979, par le W.W.F.-France grâce à la subvention pour le programme de sauvegarde des phoques. Le processus des opérations est analogue à celui précédemment décrit pour le Phoque gris mais, en ce qui concerne le Phoque veau marin, les résultats sont beaucoup moins bons : 5 jeunes seulement ont pu être marqués et relâchés. Il semble que cette mortalité importante en soins soit due, en partie, à l'état dans lequel sont trouvés les animaux, généralement plus médiocre que celui des Phoques gris. Les autopsies que nous avons pratiquées nous ont permis de mettre en évidence l'effet nocif de l'ingestion des hydrocarbures (Duguy et Babin, 1976). Cette forme de pollution tient au fait que les jeunes provenant d'Angleterre traversent la Manche dans le Pas-de-Calais, zone où les résidus d'hydrocarbures sont importants en raison du trafic maritime.

Le suivi des phoques veaux marins relâchés en baie de Somme présente, naturellement, les mêmes difficultés que celles évoquées pour le Phoque gris. On doit faire remarquer que de telles opérations ponctuelles de sauvetage ont l'avantage de rencontrer un accueil très favorable près du public et, jusqu'à présent, de ne pas provoquer de réaction chez les pêcheurs locaux. Si l'on peut estimer que l'impact de ces relâchages n'est pas perceptible actuellement dans le milieu naturel, il n'en reste pas moins que ces opérations paraissent la manière la plus simple et la plus naturelle, de contribuer à la recolonisation du *Phoca vitulina* en baie de Somme.

## RÉFÉRENCES

- BONNER, W.N. et WITHAMES, S.R. (1974). — Dispersal of common seals (*Phoca vitulina*) tagged in the Wash, East Anglia. *J. Zool.*, London, 174 : 528-531.
- BRIEN, Y. (1974). — La reproduction du Phoque gris, *Halichoerus grypus* Fabricius, en Bretagne. *Mammalia*, 38 : 346-347.
- BRIEN, Y., PRIEUR, D. (1973). — Les phoques de Bretagne. *Penn ar Bed*, 9 (74) : 175-184.
- DAVIES, J.L. (1957). — The geography of the Grey seal. *J. Mammal*, 38 : 297-310.

- DUGUY, R. (1973). — Rapport annuel sur les Cétacés et Pinnipèdes trouvés sur les côtes de France. II. Année 1972. *Mammalia*, 37 : 669-677 ; 1974 *ibid.*, 38 : 545-555 ; 1975, *ibid.*, 39 : 689-701 ; 1976, *ibid.*, 40 : 671-681 ; 1977, *Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 6 : 308-316 ; 1978, *ibid.*, 6 : 333-344 ; 1979, *ibid.*, 6 : 463-474 ; 1980, *ibid.*, 6 : 615-632 ; 1981, *ibid.*, 6 : 803-818 ; 1982, *ibid.*, 6 : 969-984 ; 1983, *ibid.*, 7 : 121-135 ; 1984, *ibid.*, 7 : 189-205 ; 1985, *ibid.*, 7 : 349-364 ; 1986, *ibid.*, 7 : 507-522 ; 1987, *ibid.*, 7 : 617-639 ; 1988, *ibid.*, 7 : 753-769.
- DUGUY, R. (1978<sup>a</sup>). — Statut passé et actuel du Phoque veau marin *Phoca vitulina* Linnaeus, 1758 sur les côtes de France. C.I.E.M., n° 9, 5 pp.
- DUGUY, R. (1978<sup>b</sup>). — *Etude sur les possibilités de réintroduction du Phoque veau marin (Phoca vitulina L.) dans la région de la Somme*. Rapport du Contrat D.P.N., n° 26-27, 27 pp.
- DUGUY, R. (1980). — Les Phoques des côtes de France. II. Le Phoque veau marin, *Phoca vitulina* Linnaeus, 1758. *Mammalia*, 44 : 305-313.
- DUGUY, R. (1988). — Les Phoques des côtes de France. *Annales Soc. Sci. nat. Charente-Maritime. Supplément*, 52 pp.
- DUGUY, R. et BABIN, P. (1976). — Intoxication aiguë par les hydrocarbures observée chez un Phoque veau marin (*Phoca vitulina*). *Ann. Soc. Sci. nat. Charente-Maritime*, 4 : 1-27.
- GERVAIS, P. (1855). — *Histoire Naturelle des Mammifères*. Volume 2, Curmer, Paris.
- LABITTE, P. (1858). — Des phoques sur les côtes de la Manche. *Journal des chasseurs*, Imprimerie Tinterlin, Paris, 13 et 30 juin.
- LE MAGUERESSE, A. (1974). — *La structure thermique sur le plateau continental, dans le secteur Ouest-Bretagne, son évolution annuelle et quelques aspects de sa variabilité dans une zone frontale*. Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Université de Brest.
- LESSON, R. (1827). — *Manuel de Mammalogie, ou Histoire Naturelle des Mammifères*. Roret, Paris.
- LUCAS, A. (1960). — Les captures de phoques en Bretagne. *Penn ar Bed*, 7 : 184-190.
- PRAROND, M. (1858). — *Les chasses de Somme*. Bouchard-Huzard, Paris-Amiens.
- PRIEUR, D. (1976). — *Le phoque gris en Bretagne*. Rapport du Contrat D.P.N. n° 0639, 33 pp.
- PRIEUR, D. et DUGUY, R. (1978). — Le statut du Phoque gris (*Halichoerus grypus*) en France. C.I.E.M., n° 10, 4 pp.
- PRIEUR, D. et DUGUY, R. (1979). — Nouvelles données sur le statut du Phoque gris (*Halichoerus grypus*) en France. C.I.E.M., n° 10, 4 pp.
- PRIEUR, D. et DUGUY, R. (1981). — Les phoques des côtes de France. III, le Phoque gris, *Halichoerus grypus* (Fabricius, 1791). *Mammalia*, 45 : 83-98.
- ROBIEN, C. de (1756). — *Histoire ancienne et naturelle de la province de Bretagne*. Réédition par J.Y. Veillard (1974), Imprimerie Floch, Mayenne.
- ROUX, F. (1957). — Sur la présence de Phoques à l'île d'Ouessant. *Penne ar Bed*, 4 (2-3) : 13-18.